

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 mai 2011**

L'an deux mille onze, le 20 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Henri BURGOS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2011

Présents : M. BURGOS – Mme GUILLEMEAU – M. FICHEPAIN – M. ADAM - M. PRENANT - M. PEREON – M. MINIER – M. MENARD - M. SALIS

Absents : M. RENARD (pouvoir à M. MENARD) – Mme DUBOC (pouvoir à M. ADAM) – M. HEBERT (pouvoir à Mme GUILLEMEAU) – M. BESNARD (pouvoir à M. FICHEPAIN) – Mme BRIFFAULT (pouvoir à M. MINIER) - Mme BRETON

Sauf mention expresse toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité

A - Approbation Compte-rendu de la séance du 14 avril 2011

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

B - Désignation secrétaire

M. PRENANT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

C – Finances : Réduction d'assainissement

M. et Mme CHALUMEAU, résidant 5 avenue du Petit Thouars, demandent une réduction de leur facture d'assainissement pour une fuite importante d'eau. Depuis leur arrivée dans ce logement, le 14 août 2010, la consommation d'eau est de 1.200 m³. Suite à un contrôle effectué par le service de l'eau, une fuite a été décelée au niveau de la chaudière. Le Conseil Municipal accepte de réduire la facture correspondant au surplus de la consommation.

D - Urbanisme

a. Droit de Préemption Urbain

Monsieur le Maire donne connaissance des déclarations d'aliéner suivantes :

- bien situé au : 54 rue de la basse Boissière, H 53 et H 458, unité foncière bâtie de 1.128 m² et AB 95,
- bien situé 7 rue du Château d'eau, AC 133 et 134 d'une superficie de 1.694 m², unité foncière bâtie,

Le conseil décide de ne pas utiliser son droit de préemption sur ces biens.

b. Travaux de remembrement de la déviation de Vendôme

Dans le cadre du remembrement lié à la déviation de Vendôme et de Varennes, des travaux connexes sont nécessaires pour la mise en place du nouveau parcellaire sur les communes de Villiers, Thoré, Marcilly, Saint-Anne, Vendôme, Naveil et Villerable.

Sur Villiers, les travaux concernent deux sentiers perpendiculaires à la ligne TGV et un sentier longeant la RD 5.

Le Conseil Général a mené les travaux de la déviation et demande aux communes concernées d'être maître d'ouvrage pour les travaux connexes. Parmi les sept communes, Villerable est la commune la plus concernée par ces travaux et accepte de coordonner le groupement de commandes nécessaires à leur réalisation. Le conseil, représenté par son Maire, accepte que la commune de Villiers participe à ce groupement de commandes.

Par ailleurs, une convention va être signée avec le Conseil Général pour obtenir le remboursement intégral des travaux supportés par la commune.

E - Logement : Vente de logements par la Société Jacques Gabriel.

Lors de la séance du conseil du 25 mars 2011, le projet de vente de logements par la société Jacques Gabriel a été présenté. Par manque d'informations, le conseil avait souhaité reporté sa décision.

La société J. Gabriel a récemment réuni les acquéreurs potentiels, en présence de M. le Maire. Plusieurs locataires ont manifesté leur intention d'achat de leur logement.

Il ne s'agit pas pour la société J. Gabriel de se désengager des logements locatifs sociaux mais de permettre de dégager des fonds pour continuer à investir dans de nouveaux logements. La société J. Gabriel s'engage à reconstruire des logements à la demande de la commune.

M. ADAM considère que cette vente fait perdre l'objet initial de logement à caractère social. Il rapporte que Madame DUBOC, selon les propos rapportés par Monsieur ADAM, a la même conception que lui. Selon eux, il est important de conserver la capacité d'accueil.

Le conseil municipal accepte, **par 12 voix pour et deux voix contre**, la vente de ces logements par la société J. Gabriel sachant que cet achat représente un accès social à la propriété et que la commune de Villiers s'engage à demander à la société J. Gabriel de construire, à l'avenir, un nombre au moins équivalent de logements.

F – Affaires diverses :

. Carrières MINIER

La société MINIER demande l'autorisation de renouvellement d'exploitation de la carrière de Naveil. Une enquête publique et ouverte depuis le 9 mai jusqu'au 10 juin inclus à la Mairie de Naveil.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ce renouvellement d'exploiter pour une durée de 15 ans.

. Prochaines dates de séances du conseil municipal et de la commission générale

- le 10 juin 2011 : commission générale, débat sur l'intercommunalité
- le 17 juin 2011 : élection des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 25 septembre
- le 30 juin 2011 : Intercommunalité, proposition du Préfet

. Fermeture de la Mairie : La Mairie sera fermée du 16 au 19 août 2011. Une permanence sera assurée, en cas d'urgence.

. SYNDICATS :

SITEU : Monsieur MINIER informe le conseil que le syndicat affine la demande d'adhésion de Marcilly. Il est important d'éviter les H₂S (hydrogène sulfuré). Par ailleurs, suite à la demande des viticulteurs, une étude est conduite pour l'installation d'une aire de lavage à la station pour le lavage des bennes.

SIEABIG : Un groupe de travail (3 membres de la Communauté du Pays de Vendôme et 3 de la commune de Villiers) s'est constitué pour réexaminer le territoire, évoquer le côté financier sachant que le déséquilibre va se régler au moment de la dissolution du syndicat. Les travaux de ce groupe de travail doivent s'achever avant l'été.

SIPEV : le plan d'eau est envahi par des herbes ce qui gêne la pratique de sports. Il est en cours de nettoyage pour permettre le triathlon et la baignade.

. Divers :

Voirie : Monsieur PEREON demande que les points les plus dangereux soient réparés sur les trottoirs.

Maison des Associations : L'Architecte des bâtiments de France a demandé des modifications sur la demande de permis déposée. Les travaux vont donc être différés. Il est donc possible d'utiliser les locaux jusqu'à la fin de l'année.

Pendant la période de travaux, il n'est pas envisagé de location particulière pour les associations.

Le Maire,

Henri BURGOS

